



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JANVIER 2023

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 10
De votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le onze janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PIGACHE Romuald, Mmes DUBRULLE Perrine, DUBOIS Gaëlle, PAYEN Odile, SZYMANEK Sandra.

Absent : M. BUQUET Christian

2023/06

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception en mairie de la demande d'indemnité de confection du budget 2022 allouée à la Trésorière. Le montant est de 30,49€ brut, soit 27,61€ net.

OBJET :
**Indemnité de confection
de budget**

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur le règlement de celui-ci.

Secrétaire :
Mme DUBOIS Gaëlle

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord et autorise le règlement de l'indemnité, à savoir :

- Indemnité de confection de budget : 30,49€ (brut)
 - CSG 2,40 % et 6,80 %..... : 2,74€
 - RDS 0,50 %..... : 0,14€
- Montant net de l'indemnité..... : 27,61€

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les
jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

13 janvier 2023
et que la convocation du Conseil avait été faite le
6 janvier 2023